

**Date d'affichage : 20/09/2022**

<p style="text-align: center;"><b>COMMISSION JURIDIQUE DES COUPES SENIORS</b> <b>REUNION RESTREINTE TELEPHONIQUE DU 19/09/2022</b></p>
--

Présents : Mme V. LE GALL, Mrs JM. HENON, H. LANNOY

Les personnes membres de la Commission ayant une appartenance à un club cité dans ce PV n'ont pris part ni aux délibérations, ni aux décisions.

- Coupe Mcc Barbershops du 13/09/2022

Match n°56140.1 St Martin Boul. B – Boul. ESL B. Participation à la rencontre de deux joueurs suspendus à St Martin Boul. B. De ce fait, ces joueurs sont sanctionnés d'un match de suspension ferme à compter du 20.09.2022. Amende 200€ (2X100€) à St Martin Boulogne. Homologué : St Martin Boul B 0 / Boul ESL B 3 par pénalité. St Martin Boulogne B est donc éliminé de la coupe Barbershops.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 152 des règlements généraux du District).

Le Président,

HENON Jean Michel

La Secrétaire,

Valérie LE GALL